



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 17 janvier 2022

Mme VALDENNAIRE Sylviane, Maire
Ms LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, Adjoint
Mmes Ms DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, LAMBERT Myriam, MORITZ Marie-Hélène, PEREAUX Laurence, conseillers municipaux.
Absent ayant donné pouvoir : M. CLAUDEL Hubert a donné pouvoir à M. GENEY Jean-Michel
Absents : M. VERBAERE Ludovic, Mme HELLE Evelyne

M. GENEY Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 4-2022/01/001: Convention déneigement HABITAT 70 - Logements HABITAT 70 de la Curtenay

Madame le Maire indique que la convention avec HABITAT 70 pour le déneigement du parking des logements est échue et informe le conseil municipal de la proposition d'augmentation de la prestation de cette convention à 600 €. Le conseil municipal accepte la réalisation de la convention avec Habitat 70 rue de la Curtenay pour un montant forfaitaire annuel de 600 € et pour une durée d'un an renouvelable 2 ans. Il autorise Madame le Maire à signer la convention avec HABITAT 70 et tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération 4-2022/01/002 : Convention nettoyage des abords avec HABITAT - Logements HABITAT 70 rue de la Curtenay

Madame le Maire indique que la convention avec HABITAT 70 pour le nettoyage des abords et entretien des espaces verts des logements est échue. Elle informe le conseil municipal de la proposition d'augmentation du taux horaire de cette convention à 26 €. Le conseil municipal accepte la réalisation de la convention avec Habitat 70 rue de la Curtenay pour un taux horaire de 26 € pour une durée d'un an renouvelable 2 ans. Il autorise Madame le Maire à signer la convention avec HABITAT 70 et tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération 4-2022/01/003 : Demande d'aide pour un stage ERASMUS en Belgique

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'une famille habitant Haut du Them pour un enfant scolarisé à la Maison Familiale et Rurale de Fougerolles qui réalise un stage ERASMUS du 4 au 17 janvier 2022 en Belgique. Le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 50 € à la famille.

Délibération 4-2022/01/004: SIED 70 : Transfert de la compétence Gaz Naturel Véhicule (GNV) de la ville de Vesoul (70) au SIED 70

La ville de Vesoul a demandé le transfert de la compétence GNV au SIED 70. Madame le Maire informe également le conseil municipal qu'en application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône pourra entériner ces décisions si moins d'un tiers des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat s'y oppose dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du

conseil municipal sera réputé favorable à la décision du comité.
Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence du GNV de la ville de Vesoul au SIED 70.

Délibération 4-2022/01/005 : SIED 70 : Transfert de la compétence Chauffage au bois et réseau de chaleur de la commune de GEVIGNEY ET MERCEY au SIED 70

La commune de GEVIGNEY ET MERCEY (70) demande le transfert de la compétence "Chaufferie au bois et réseau chaleur " au SIED 70.
Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône pourra entériner ces décisions si moins d'un tiers des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat s'y oppose dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable à la décision du comité.
Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence "Chaufferie au bois et réseau chaleur" de la commune de GEVIGNEY ET MERCEY (70) au SIED 70.

Délibération 4-2022/01/006 : Contrat de location logements du bâtiment " Presbytère" 24 rue de la Vierge à HAUT DU THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Madame le Maire rappelle la résiliation de la convention avec HABITAT 70 au 31 décembre 2021 pour les locations de logements sis au 24 rue de la Vierge à Haut du Them - Château Lambert.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à réaliser les contrats des logements, une caution de 1 mois de loyer sera demandée à chaque nouveau locataire. Il autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses :

- Réception du nouveau tracteur
- Restaurant : suite travaux

Vu pour être affiché le 24 janvier 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 20 janvier 2022

Le Maire
Le Maire,



Christiane
Christiane VALDENNAIRE